



## Procès verbal de l'Assemblée Générale Constitutive

Association : Roissy Développement  
Adresse : 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France  
Tél : 01.34.29.45.89

Les personnes invitées, par courrier simple, à l'association Roissy Développement, se sont réunies en Assemblée Générale constitutive le 08 septembre 2005 à 18 h 30 dans les locaux de Roissy Porte de France, salle du Conseil.

Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents (liste des participants en annexe).

L'assemblée est présidée par M. Patrick RENAUD, en qualité de Président de la Communauté de Communes Roissy Porte de France (CCRPF), collectivité à l'initiative de la création de l'agence, et M. Christian NAHON, en qualité de Vice Président de Roissy Porte de France.

37 membres sont présents.

Le Président de la CCRPF, M. Patrick Renaud demande aux adhérents de bien vouloir autoriser les autres personnes présentes à cette première réunion à assister à l'assemblée générale constitutive et au premier conseil d'administration.

M. Renaud rappelle que la CCRPF créée en 1994 vise un objectif de solidarité financière entre toutes ses communes membres. Elle est aujourd'hui composée de 14 membres tandis que ses deux champs d'actions principaux sont le développement économique et l'aménagement du territoire.

Jusqu'alors les missions du service économique de la CCRPF sont :

### **L'Animation du tissu économique existant (2000 entreprises) :**

Accueil, conseil et soutien aux entreprises (petits déjeuners entreprises, annuaire, production de statistiques)

### **La Promotion nationale et internationale du territoire :**

Recensement et diffusion des opportunités d'implantation et accompagnement des entreprises recherchant un nouveau site d'implantation

Présence à des salons de promotion : MIPIM, SIMI, JAPON, CHINE ...

Actions de prospection

Participation à la politique départementale de promotion du territoire

## **Des actions diverses :**

### Emploi et Formation

Gestion du centre de ressources intercommunal et du centre de formation dont l'objectif premier est de satisfaire les entreprises du territoire en terme de main d'œuvre

M. Renaud présente ensuite tour à tour les futurs adhérents de Roissy Développement, membres de droits et membres adhérents.

Il rappelle l'initiative de la CCRPF de créer une Agence de développement économique au service du territoire intercommunal, ce dans un double objectif :

- rassembler les partenaires privés et publics autour d'une même table
- assouplir la capacité d'intervention de la CCRPF, principal financeur de la future association « Roissy Développement »

Il rappelle les raisons du choix du nom *Roissy Développement* (nom commun attribué aux agences de développement aujourd'hui tandis que le nom de Roissy est l'essence même du pôle d'activités économiques local). Ce nom sera protégé en tant que nom de l'association dès la déclaration officielle (début octobre) alors que sa protection est en cours en tant que marque auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

M. Renaud présente également les 3 logos proposés de Roissy Développement. Un choix est fait parmi ces 3 propositions.

Enfin, les deux résolutions de l'assemblée générale constitutive sont mises au vote.

### **1<sup>ère</sup> résolution : n° 1 AG/2005**

M. Renaud invite les membres présents à délibérer sur le premier point, les statuts proposés de Roissy Développement.

Face au nombre de candidatures constatées pour le Conseil d'Administration, la composition de celui-ci est relevée s'agissant des membres adhérents. Soit 18 membres au lieu de 17 initialement.

Il est donc porté modification de ce point aux statuts.

Avant la seconde résolution, il est fait rappel des collèges (\*) qui sont définis dans les statuts, et donc de l'appartenance respective pour chaque membre afin de ne pas faire de confusion quant à la composition des collèges.

- (\*) **1<sup>er</sup> collège : Le collège des élus**  
**2<sup>ème</sup> collège : Le collège représentant les entreprises du territoire de la CCRPF**  
**3<sup>ème</sup> collège : Le collège représentant les acteurs économiques socioprofessionnels**

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

**2<sup>ème</sup> résolution : n° 2 AG/2005**

M. Renaud invite les membres présents à délibérer sur le second point, l'élection des membres du Conseil d'Administration, conformément aux statuts qui viennent d'être adoptés.

Sont donc élus, 18 membres privés (membres adhérents) et 13 membres publics (membres de droits) afin de respecter la prépondérance du privé sur le public dans le conseil d'administration. Les 3 sièges d'administrateur (membres de droits) laissés vacants en ce jour seront attribués ultérieurement.

La liste des administrateurs figure en annexe.

Le registre des délibérations Assemblée Générale est signé par tous les membres adhérents de Roissy Développement.

Le Président invite ensuite les administrateurs élus à se réunir en séance de Conseil d'Administration.

## Procès verbal du Conseil d'Administration

Association : Roissy Développement  
Adresse : 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France  
Tél : 01.34.29.45.89

Le Conseil d'Administration se réunit.

M. Renaud précise que le futur budget prévisionnel et annuel de Roissy Développement sera de l'ordre de 400 000 €, tandis que les actions en matière d'emploi pilotées par l'agence représentent également 400 000 €.

M. Renaud met au vote la 1<sup>ère</sup> délibération :

### **1<sup>ère</sup> délibération : n° 1 CA/2005**

Le Conseil d'Administration élit les membres du bureau, dans le respect des statuts. Soit 1 Président et 6 autres membres. La liste des membres du bureau est annexée au procès verbal tandis que les fonctions seront déterminées lors d'un prochain Conseil d'Administration.

M. Renaud propose d'élire aux fonctions de Président M. Nahon. Les membres du Conseil d'Administration sont favorables.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

A partir de cette délibération, le Président M. Nahon met au vote les 4 délibérations suivantes.

### **2<sup>ème</sup> délibération : n° 2 CA/2005**

Parmi une dizaine de commissaires aux comptes consultés, 4 cabinets ont remis une offre.

La société R2C présente l'offre la plus détaillée et la moins onéreuse rapportée sur une même base horaire (35 heures). Soit 2905 € HT et hors frais de déplacements.

Ainsi, le Conseil d'Administration désigne comme commissaire aux comptes le cabinet R2C.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3<sup>ème</sup> délibération : n° 3 CA/2005**

Le Conseil d'Administration fixe par catégorie d'adhérents le montant des cotisations.

Soit :

Catégorie d'adhérent	Membre ordinaire	Bienfaiteur	Donateur
Adhérent Entreprise	50 €	100 €	> 100 €
Adhérent Autre	15 €	30 €	> 30 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4<sup>ème</sup> délibération : n° 4 CA/2005**

Le Conseil d'Administration adopte le règlement intérieur modifié. Celui-ci est uniquement modifié s'agissant du nombre maximum d'administrateurs (34 au lieu de 33).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5<sup>ème</sup> délibération : n° 5 CA/2005**

Le Conseil d'Administration autorise le Président de Roissy Développement à ouvrir un compte bancaire et à procéder à toutes les formalités administratives de constitution de l'agence et à signer les déclarations nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président de Roissy Développement élu, nomme comme directrice générale de l'agence de développement, Melle Agnès COUDRAY. Il la remercie par ailleurs pour l'ensemble de sa carrière au sein de la CCRPF en tant que Directrice du Développement économique et Directrice Générale Adjointe des services.

Sur proposition de la directrice, M. Nahon nomme comme salariés de l'Agence :

Mme Carole Sigonneau, en qualité d'assistante de direction  
M. Gilles Manceau, en qualité de responsable financier  
M. Arnaud Durand en qualité de chargé de mission

S'agissant des orientations et du budget de l'Agence pour l'exercice 2005-2006, M. Nahon précise qu'un bureau, un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale Ordinaire se dérouleront en octobre afin de les définir précisément et de signer la convention d'objectifs entre Roissy Développement et la CCRPF.

D'autres projets pourront être confiés à l'Agence. Parmi lesquels :

L'appui à la création d'une maison de l'emploi sur notre secteur en y incluant les communes de Gonesse et Goussainville, et la Communauté de Communes du Pays de France

L'appui à la création d'un lycée international

Le soutien de projets d'entreprise, par exemple la gare TGV fret

L'appui à la création d'entreprise

Ces nouveaux projets feront l'objet d'une convention annuelle entre Roissy Porte de France et Roissy Développement et il appartiendra aux deux parties d'en définir le contenu.